



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **40**

- représentés : **6**

TOTAL **46**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> - -	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	M. Marc DECKERT, Adjoint - -
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBORG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'OBERSHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun.	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire -
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Laurence HOMMEL	ayant donné procuration à Mme Nathalie DISCHLER
Mme Christelle WAGNER-TONNER	ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ
Mme Armelle MORGENTHALER	ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE,
M. Patrick SCHULTHEISS	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER,
Mme Chantal SITTLER	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membre excusé :

-

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : FINANCES ET BUDGET – FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS : TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT, A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

N° 23-112

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 22-96 du 15 décembre 2022, fixant les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'exercice 2023 ;

VU la projection prévisionnelle des dépenses pour l'exercice 2024 du Budget Annexe « ASSAINISSEMENT », tenant compte de l'amortissement technique et financier des biens ;

VU le programme prévisionnel des travaux à réaliser en 2024, mais aussi sur les exercices ultérieurs ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 7 décembre 2023 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

de maintenir pour l'exercice 2024, la redevance d'assainissement – tarif binôme, qui se traduit par les quotités suivantes :

Part proportionnelle € H.T./m³		Part fixe € H.T./an
Tarif domestique		63,00
1 à 2.000 m ³ /an	1,23	
2.001 à 6.000 m ³ /an	1,19	
6.001 à 12.000 m ³ /an	1,14	
plus de 12.000 m ³ /an	0,85	
Tarif industriel sans épuration		
1 à 2.000 m ³ /an	0,97	
2.001 à 6.000 m ³ /an	0,94	
6.001 à 100.000 m ³ /an	0,89	
plus de 100.000 m ³ /an	0,18	

précise

que, pour la Commune de HEILIGENBERG, les abonnés désormais raccordables sont assujettis au tarif de la redevance d'assainissement relevant du droit commun susmentionné,

rappelle

le dispositif transitoire de la Commune de HEILIGENBERG, en ce qui concerne les rejets d'assainissement collectés et non traités en station d'épuration,

procède

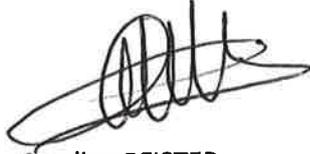
à son ajustement en le fixant à 0,55 € H.T. le m³,

souligne

par ailleurs, que les contributions fiscales pour l'évacuation des eaux pluviales seront fixées lors de l'approbation du Budget Primitif de l'Exercice 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Caroline PFISTER

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 22 décembre 2023
- publication sur le site internet le : 22 décembre 2023

Acte à classer**DE-23-112**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-22T11-51-56.00 (MI249951500)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20231221-DE-23-112-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES ET BUDGET - FIXATION DES TARIFS DE SERVICES PUBLICS : TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT, A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

Date de décision : 21/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 23-112 FB FIXATION TARIFS REDEVANCE ASST 2024.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 22/12/23 à 11:51

Date 22/12/23 à 11:51

Date 22/12/23 à 12:01

Par SEGUIN MurielPar SEGUIN Muriel